

Définition

Présentes au sein des collèges, les SEGPA accueillent des élèves présentant **des difficultés scolaires graves et persistantes** pour lesquelles les actions de prévention, d'aide et de soutien n'ont pas été opérantes.



<http://ressources-ecole-inclusive.org/>

Affectation



1 Les familles, dont les enfants sont susceptibles d'entrer en SEGPA, doivent donner leur accord.

2

Les élèves passent alors des évaluations qui peuvent avoir lieu en CM2 pour une pré-orientation en 6ème, ou en 6ème pour une orientation dès la 5ème.

CDOEA



3



C'est la **Commission Départementale d'Orientation en Enseignement Adapté (CDOEA)** qui valide ou non l'orientation.

Pour les élèves handicapés, la Commission des Droits de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) est saisie.

Composition

Un directeur adjoint, membre de l'équipe de direction du collège

Des professeurs des écoles spécialisés

Des professeurs de collège intervenant dans le cadre de leur discipline

Des professeurs de lycée professionnel dispensant l'enseignement à la découverte professionnelle.

Organisation

4 niveaux de Segpa

6ème

5ème

4ème

3ème

Les effectifs par classe sont restreints : dans la mesure du possible 16 élèves.

Les élèves peuvent être inclus individuellement dans des classes ordinaires pour une ou plusieurs disciplines.



Dans le cadre de leur projet d'orientation, les élèves bénéficient d'ateliers en lien avec des **champs professionnels** proposés au sein des plateaux techniques de la Segpa, de stages professionnels dès la 4ème.

Champs professionnels

- Habitat
- Hygiène - Alimentation - Services
- Espace rural et environnement
- Vente - Distribution - Logistique
- Production industrielle

Formations diplômantes

Les élèves peuvent passer le Brevet National des collèges, le Brevet national série professionnelle.



La plupart des élèves poursuivent leur formation en lycée professionnel ou en centre de formation d'apprentis (CFA).